

Dernière Heure

L'annexion du Congo et les filles de Léopold II

Bruxelles, 10 mars. — L'opinion publique belge, qui avait de prime abord paru se rallier au nouveau projet d'annexion du Congo, s'est ressaisie.

Toute la gauche, à l'exception, peut-être, de MM. H. Van den Broek et Van der Linden, a voté contre le projet d'annexion du Congo, de sorte qu'il n'est resté que 10 députés pour le voter.

Une chose qui a été fort remarquée, c'est le fait que dans le nouveau projet, le roi Léopold II déshérite une fois de plus ses filles aînées. Il ne réclame de dotation que pour la plus jeune, la princesse Clémentine, qui jouit pourtant d'une fortune considérable, tandis que la princesse Stéphanie a un avoir modeste et que la princesse Louise ne possède que des dotés.

UN ATTENTAT contre le Roi de Norwège

Oslo, 10 mars. — Un attentat a été commis aujourd'hui, à midi, dix à douze coups de feu sur le Palais-Royal avec un fusil Remington. Quelques-unes des balles traversèrent les fenêtres et tombèrent à l'intérieur du château.

L'auteur de l'attentat a été arrêté et remis entre les mains de la police. Au poste, il a déclaré que son intention était de tuer le roi; il était encore porteur de 45 cartouches. On croit le trouver en possession d'un fusil.

La famille royale est actuellement à Voksen-Kokor.

Copenhague, 10 mars. — Un télégramme d'Christiania que l'individu qui a commis l'attentat contre le Palais royal est un nommé Johannsen Gran, forgeron suédois, fixé dans la ville depuis plusieurs jours.

Il a voulu expliquer son attentat en disant que le roi n'a rien à faire en Norwège et qu'il n'a nullement le droit de toucher une aussi grosse pension de l'Etat.

TRAGIQUE INCENDIE

Une mère jette ses trois enfants par la fenêtre. — Deux sont tués.

Londres, 10 mars. — Un terrible incendie a éclaté à midi, dans le quartier de Barnsbury, Albert-Street, 21.

L'incendie s'est développé avec une telle rapidité que quelques locataires furent dangereusement blessés.

Mme Stoman, qui occupait le 3e étage, avec ses trois enfants se précipita, en voyant tout espoir de secours fermé, à jeter ses enfants au passage; une petite fille de cinq ans fut projetée sur la rue; une autre de deux ans tomba sur les pointes de la grille d'entrée; la troisième fut reçue saine et sauve par les passants.

La mère a été recueillie par les pompiers et transportée à moitié folle à l'hôpital.

Le passage à tabac

Un brigadier de police condamné à 400 fr. d'amende pour violence.

Lyon, 10 mars. — Le 9 septembre dernier, notre confrère M. Forest, du « Progrès de Lyon », suivait une manifestation d'étudiants quand il fut brusquement appréhendé par le brigadier Devaud, du poste des Cèlestins, qui le conduisit au violon, où l'infortuné journaliste connut les douceurs du passage à tabac, en dépit des recommandations humanitaires de M. Forest.

Poursuivi devant le tribunal correctionnel le brigadier Devaud, qui n'en croyait pas ses oreilles, a été condamné à 400 francs d'amende, sans sursis. L'agent Caron, en ayant vaillamment participé à la séance, a été acquitté.

La guerre au Maroc

La soumission des tribus

Un télégramme de l'amiral Philibert signale que le général d'Amade s'est trouvé à la casbah Ben-Ahmed-Kirane.

Les Mizab et les Medraka, qui ont subi des pertes considérables, se présentent en masse au général pour lui faire leur soumission.

Dans le Sud-Oraonais

Le général Bailloud, commandant du 10e corps, télégraphie que la bouk qui s'était formée dans le bassin de l'Oued-Haller s'est portée de l'Oued-Haller à Ain-Chair, dans la plaine de Tamelet.

Le général Vigé se parle avec ses troupes dans la région de Sout-Kissir à Abd-el-Djaber, ce qui lui permet, suivant la direction d'attaquer de l'ennemi, de couvrir Figuig ou de se porter suivant les besoins sur Colomb-Béchar.

M. Regnaud à Tanger

Tanger, 10 mars. — M. Regnaud, ministre de France, est arrivé à bord du croiseur Forban. Les saluts réglementaires ont été échangés avec la terre.

De nombreuses personnes attendaient le ministre sur les quais.

Le croiseur espagnol « Estramaduras » est arrivé.

Horrible tragédie à Marseille

UN PERE PEND SES DEUX ENFANTS PUIS SE COUPE LA GORGE. — LA MERE DEVIENT FOLLE

Marseille, 10 mars. — Un drame épouvantable, provoqué par la misère, s'est déroulé cet après-midi, à une heure, au quatrième étage du numéro 37 de la rue de Carli.

A cet étage habitait la famille Maurice Eugier, composée du père, âgé de 45 ans, de sa femme et de deux enfants; une fille, Marie-Rose, âgée de 5 ans, et un garçonnet, Jean-Marie, âgé de 2 ans.

Profitant de l'absence de sa femme, Maurice Eugier, après avoir écrit trois lettres à ses parents indiquant les motifs de l'acte qu'il allait accomplir, a pendu sa fille et l'espagnole de la fenêtre de la chambre, puis le petit garçon à la porte de la cuisine; il s'est pendu ensuite au plafond, mais son corps ayant cassé, s'est rendu dans la cuisine, s'est emparé d'un couteau et s'est tranché la gorge. La mère est devenue folle de désespoir.

L'émission est grande dans le quartier.

VOTES DE NOS DÉPUTÉS

La réintégration de M. Reinach et l'annexion du Congo

Paris, 10 mars. — Scrutin sur le premier article du contre-projet de M. Paul Combes, relatif à la réintégration de M. Joseph Reinach dans les cadres de l'armée territoriale, adoptés par 347 voix contre 144, chiffres rectifiés.

Vote des députés du Nord et du Pas-de-Calais :

Ont voté contre : MM. Delaunay, Guillaud, Bar, Victor Morel, Ribot, Ross, Vallée.

N'ont pas pris part au vote : MM. Henry Cochon, Grossain, Le Roy, Yvonne.

Étaient absents par congé : MM. Darnette, Goniaux, Jules Guesde, Elchou, Journaert.

Les autres ont voté POUR.

Et maintenant ?

Berth est acquitté. C'est fort bien, mais maintenant ?

Si l'on veut que la justice fasse son devoir, il faut que la loi soit appliquée. On a pu se demander si la loi est appliquée. On a pu se demander si la loi est appliquée.

Il y a lieu de reprendre l'enquête et la brigade mobile s'occupe de rechercher les renseignements dans la base prévue, d'informations dans la base prévue, d'informations dans la base prévue.

On a pu se demander si la loi est appliquée. On a pu se demander si la loi est appliquée.

Il y a lieu de reprendre l'enquête et la brigade mobile s'occupe de rechercher les renseignements dans la base prévue, d'informations dans la base prévue, d'informations dans la base prévue.

On a pu se demander si la loi est appliquée. On a pu se demander si la loi est appliquée.

Il y a lieu de reprendre l'enquête et la brigade mobile s'occupe de rechercher les renseignements dans la base prévue, d'informations dans la base prévue, d'informations dans la base prévue.

Horrible infanticide

A SAINT-POL-SUR-TERNOISE

Une fillette de quatorze ans, déjà mère, étrangle son enfant.

Un infanticide accompli dans des circonstances particulièrement dramatiques vient de se produire à Saint-Pol-sur-Ternoise, le 10 octobre 1907.

La jeune fille, âgée de 14 ans, Marie Codron, après avoir accouché clandestinement d'un enfant en fin de grossesse dans la gorge, par deux reprises, la pointe d'une forte paire de ciseaux, la petite victime expira quelques minutes plus tard.

La jeune criminelle abandonna le cadavre de son enfant sur le pavé de la chambre et vint aux soins du ménage. Quant son père, un honnête ouvrier bricoleur, rentra pour dîner, il constata l'atroce tragédie et prévint la gendarmerie. Ce pauvre homme ne s'était jamais aperçu que sa fillette avait été mère.

Le parquet de Saint-Pol s'est rendu dans la maison du crime.

Marie Codron, en raison de sa santé chancelante, a été dirigée sur l'hôpital en attendant l'arrivée de la justice.

Cet horrible infanticide a causé dans toute la population une très vive émotion.

UN VIEUX CRIME

Le drame du « Jeune Bois » à Crèvecœur devant les assises. — La dénonciation d'une femme. — Quatre ans après

Le 10 mars 1903, on découvrait, sur le territoire de Crèvecœur, au lieu dit « Le Jeune Bois », le cadavre d'un braconnier nommé Leveau. D'après les blessures relevées sur le corps, on pouvait immédiatement conclure à un crime.

Un braconnier du nom de Arduin, camarade de Leveau, avait été vu la veille au matin, au lieu dit « Le Jeune Bois », portant donc sur son dos un sac rempli de gibier.

Le 10 octobre 1903, aucune preuve n'ayant pu être relevée, une ordonnance de non-lieu était rendue et Arduin remis en liberté.

Depuis, on n'avait plus entendu parler de ce braconnier. Le 19 mars 1907, exactement quatre ans après, la femme Ringeval, née Louise Leroy, qui avait été battue par son mari, vint dénoncer celui-ci comme l'auteur de l'assassinat du braconnier Leveau.

Elle déclara alors que Ringeval, qui est également braconnier, avait décidé, avec Arduin, de faire disparaître Leveau, ce dernier les ayant menacés de faire connaître les noms de leurs complices de Crèvecœur.

Cette affaire aura son dénouement à l'audience de mercredi de la Cour d'assises du Nord, devant laquelle M. Escoffier assumera la lourde charge de défendre Ringeval.

Goupé en deux

PAR UN TRAIN à Nœux-les-Mines

Un conducteur-chef de travaux aux mines de Nœux est renversé par un train. — Tous les wagons lui passent sur le corps.

M. Hancotte-Smiths, conducteur-chef des travaux, se rendait vers 11 heures du matin de la fosse numéro 5 à la fosse numéro 7 des mines de Nœux.

Il marchait en compagnie de M. Panel, entrepreneur de maçonnerie, sur la locomotive d'un train qui effectuait le trajet.

Arrivé à un certain endroit, le mécanicien ayant une manœuvre à effectuer, M. Hancotte et Panel descendirent de la locomotive et de continuer leur route à pied. Ils suivirent la voie et arrivés à une bifurcation ils voulurent la traverser. La violence du vent ne leur avait pas permis d'entendre le train qui avait traversé la manœuvre et avançant machine en arrière les avait renversés.

M. Hancotte fut renversé sur la voie avant que son compagnon ait eu le temps de l'arracher à la mort. Tous les wagons passèrent sur le corps du malheureux qui fut littéralement coupé en deux.

M. Hancotte habitait Béthune. Marié et père d'un enfant, il tenait un magasin de broderie et de mercerie à l'enseigne « Aux deux têtes ».

La nouvelle de cet horrible accident a causé une vive émotion.

La victime était très aimée de ses subalternes et jouissait d'une parfaite considération dans la ville de Béthune.

Nouvelles de Partout

Un terrible éboulement s'est produit dans les carrières à phosphate de Marchoville (Somme). Trois ouvriers ont été ensevelis assez profondément sous-terre. On a réussi à en sauver deux. Le troisième est resté enseveli.

La garnison de Saint-Mihiel compte de nombreux soldats de la classe 1907, qui ont été réformés pour cause de tuberculose.

LE CRIME DE LA MADELEINE BERTH ACQUITTÉ

Berth, inculpé du meurtre de l'ex-curé Saelens, jugé à huis clos, a été acquitté par le Jury des Assises de Douai.

Le meurtre de La Madeleine, commis au mois de juillet 1907, est encore présent à toutes les mémoires, dans les circonstances étranges où il se produisit et les personnages curieux qui y furent mêlés.

La victime, l'ex-curé Saelens, occupait la place d'« honneur » dans cette série de portraits d'homosexuels, d'apaches, de « moutons », indicateurs de la police, de fillets aux yeux innocents.

L'ex-curé Saelens, ancien desservant de Tourmignies, avait été poursuivi et condamné par défaut pour une affaire de meurtre bien caractérisée; il avait été assailli près en Belgique, attendant que la prescription lui permit de rentrer en France, et s'y compromit encore par des attentats aux mœurs trop évidents pour que la justice belge oubliât le caractère ecclésiastique du coupable.

Venu se réfugier en France, sous la sauvegarde de la prescription, Saelens s'en vint à La Madeleine, près de Lille, cacher dans une maisonnette sous les arbres, sa honte et son déshonneur.

Mais le feu pervers le brûlait toujours. Avec un individu un peu borné d'esprit, misérable, il se compromit à nouveau dans une affaire de meurtre dont il n'allait pas connaître l'issue.

Le 15 juillet, pendant que l'affaire était en délibéré, Saelens était assassiné dans la soirée. On accusa le complice de l'affaire de meurtre, Berth, d'avoir frappé mortellement l'ancien curé.

La Cour d'Assises du Nord, siégeant à Douai, a eu à juger hier cette affaire obscure, incertaine et son jury a deviné Dieu et les hommes, a répondu à l'unanimité de ses membres que Berth n'était pas coupable du crime dont on l'accusait. Berth a donc été acquitté.

L'audience ouverte

Maintenant que les grandes lignes de l'affaire Saelens sont tracées jusqu'à l'épilogue, entrons dans le détail des débats de la Cour d'Assises.

Le plus intéressant du détail fut malheureusement durant le huis-clos, qu'il ne nous est pas permis de traiter ici.

Dans notre précédent de M. Thulliez, conseiller à la Cour, assisté de MM. Billecard et Anselme, le ministère public étant représenté par M. Fiaffe, substitut, la séance des Assises s'ouvrit vers midi, hier.

M. le Président interrogea rapidement Berth, l'accusé, qui était assisté de son avocat, M. Degand.

A l'interrogatoire, Berth répondit : « Je suis Berth Georges, âgé de 33 ans, journalier habitant La Madeleine, né à Maroquin-Baroult.

Le plus intéressant du détail fut malheureusement durant le huis-clos, qu'il ne nous est pas permis de traiter ici.

Dans notre précédent de M. Thulliez, conseiller à la Cour, assisté de MM. Billecard et Anselme, le ministère public étant représenté par M. Fiaffe, substitut, la séance des Assises s'ouvrit vers midi, hier.

M. le Président interrogea rapidement Berth, l'accusé, qui était assisté de son avocat, M. Degand.

A l'interrogatoire, Berth répondit : « Je suis Berth Georges, âgé de 33 ans, journalier habitant La Madeleine, né à Maroquin-Baroult.

Acte d'accusation

Berth Georges, âgé de 33 ans, né à Maroquin-Baroult, est accusé d'avoir assassiné le curé Saelens, à La Madeleine.

Le 16 juillet 1907, vers cinq heures et demie du matin, la jeune Marie Saelens, 12 ans 1/2, descendait de la chambre qu'elle occupait au premier étage de la maison habitée par son oncle et sa tante, chez des tisseurs, à La Madeleine, dans le département du Nord, et se dirigeait vers son domicile, la fillette trouva le cadavre de son oncle, Louis Saelens, baignant dans une mare de sang et montrant des signes de vie.

Saelens portait au-dessus de l'œil gauche une profonde blessure, et il n'y avait aucun désordre dans la pièce.

Le 17 juillet, une information était ouverte; l'autopsie pratiquée par M. le docteur Dutilleul, médecin légiste, établit que le crâne était fracturé, précise, tout était dans le sang, de nombreuses recherches, le praticien ne découvrit pas trace de balles dans le corps.

Le 18 juillet, une information était ouverte; ainsi qu'il résulte des témoignages formels de la demoiselle Sylvie Saelens, sœur de la victime et de Marie Saelens, sa mère, Berth se cacha à la porte de la maison des Hauts-Voies; il demanda à Saelens qu'il connaissait depuis peu de temps, la sœur de celui-ci ouvrit la porte et le fit entrer dans la chambre.

Le 19 juillet, une information était ouverte; ainsi qu'il résulte des témoignages formels de la demoiselle Sylvie Saelens, sœur de la victime et de Marie Saelens, sa mère, Berth se cacha à la porte de la maison des Hauts-Voies; il demanda à Saelens qu'il connaissait depuis peu de temps, la sœur de celui-ci ouvrit la porte et le fit entrer dans la chambre.

Le Verdict

À huit heures cinq, après une suspension d'audience durant laquelle les jurés s'étaient retirés pour délibérer, l'audience reprit, en public cette fois.

Les robes rouges furent prises en leurs mains par les gendarmes, ne manifestant aucune émotion.

La question posée aux jurés était la suivante : « Berth est-il coupable d'avoir, à La Madeleine-lez-Lille, commis un homicide volontaire sur la personne de Saelens ? »

À l'unanimité les jurés avaient répondu : NON.

M. le président donna aussitôt lecture de la formule légale d'acquiescement de Berth à l'article 335 du code d'instruction criminelle.

Berth, qui avait été étonné de la salle, menottes aux mains, durant la suspension d'audience et qui avait été amené à son banc par les gendarmes, ne manifesta aucune émotion.

Le verdict fut prononcé.

Le verdict fut prononcé.

A tour des débats

à huis-clos

Lorsque l'acte de mise en accusation fut lu, M. l'avocat-général demanda pour que les débats ne puissent porter atteinte aux bonnes mœurs, que le huis-clos fut prononcé.

La Cour ordonna qu'il en fut ainsi. On fit donc sortir le public et on ferma les portes.

Ordre suivant : MM. Parfait, commissaire central à Loriant, ancien chef de la Sûreté à Lille; le commissaire de La Madeleine, le docteur Dutilleul, médecin légiste; Mlle Saelens, sœur de la victime; Mlle Marie Saelens, âgée de 13 ans, nièce de la victime; Mmes Mathieu, Milon Erneste et Milon Esther, voisines de la famille Berth; Herr, le dénonciateur de Berth, et sa maîtresse; M. Prevost Jules, agent de sûreté; Mlle Anyselle, cousine de Berth et les deux gardes de La Madeleine.

A tour des débats, qui eurent lieu toutes portes closes, il est intéressant de s'interroger les deux figures les plus saillantes autour de celle de Saelens.

D'abord Berth, l'accusé. Son histoire est celle d'un malheureux enfant naturel né d'une pauvre ouvrière qui n'eut d'autres enfants que des nés de père inconnus. La grand-mère était une ivrognesse hâvesse. Quelle héritage pouvait-on attendre de tels ancêtres ? L'enfant naquit faible d'esprit, il étoit dur et une jeunesse misérable. La première condamnation qu'on releva contre lui fut celle pour outrages à la pudeur, qui dé-

Le mot d'un innocent

Si rapide que fut le départ de Berth, j'ai pu tout de même arrêter une minute ce passage et homme à la liberté toute neuve.

« Etes-vous content de votre acquiescement ? »

« Bah ! moi, j'en fous ! »

Ainsi tout simplement Berth me traduisait l'immense débordement de joie qui doit emplir le cœur de tout homme qui se voit libre et à l'air libre, à sa famille... L'émotion sans doute !

La mère de Berth qui était restée anxieuse, dans le Palais, côté Justice, durant les débats, pleurs d'abandonnés larmes en prenant la libération de son fils.

« Il allait bien, Monsieur, c'était odieux d'avoir accusé ce pauvre Georges d'un crime pareil ! » et la femme en noir se lança dans la nuit à la suite de la grosse voiture cellulaire dont les chevaux trottaient vivement.

La mère hâte le pas sans savoir au juste vers quel, parmi la foule ou quelques cris indécis s'élevaient. La foule ne savait plus quoi crier quand c'est un innocent qui passe.

Musieurs notables aziziotes : l'argent et les munitions ont été confisqués.

Le pachà de Fez, Ould Cherqui, inquiet à l'approche de la mehalla de Rabat, a fait partir son mobilier pour Ouzen.

Des lettres de Rabat viennent d'arriver, annonçant au tribuna de se rallier au Sultan et leur demandant de faire leur soumission si elles ne veulent pas être décapitées.

Nouvelles du Parlement

LE REPOS HEBDOMADAIRE

Après la lecture de son rapport à la Commission du Travail, qui préside Millerand, les principes que nous avons indiqués dans un article précédent, ont été adoptés; proposition de Millerand sur l'interdiction préalable des employeurs et des employés sur le meilleur mode d'application de la loi; dérogations relatives au petit commerce; bénéfice du repos hebdomadaire à plusieurs catégories de travailleurs jusqu'aux limites de la loi; employés de l'Etat, des départements, des communes, des chemins de fer, des tramways.

Viviani sera entendu par la Commission mardi prochain.

LA PROTECTION DES FEMMES ENGENTES

Toutjours à la Commission du Travail, M. Donnay a fait un exposé de la proposition de loi de M. Engerland, relative à la protection des femmes avant et après l'accouchement.

La Commission a accepté une disposition aux termes de laquelle le contrat de louage ne peut être rompu à raison de la suspension de travail par la femme dans les mois précédant et suivant l'accouchement.

Les Employés de Mairie

Le recrutement. — Les garanties

Paris, 10 mars. — On a déposé hier à la Chambre un projet de loi concernant le président du conseil et qui a pour objet de donner des garanties de stabilité aux secrétaires et employés de mairie.

Le projet, d'après l'exposé des motifs, n'a d'autre but que de donner une sanction législative aux résolutions de la commission extraparlimentaire composée de maires, membres du Parlement, de préfets, de fonctionnaires du ministère de l'Intérieur, délégués de l'Union nationale des secrétaires et employés de mairie. Ces résolutions sont les suivantes :

Nul ne pourra être nommé secrétaire ou employé de mairie si les conditions d'aptitude qui seront déterminées par un règlement d'administration publique.

Les secrétaires ou employés de mairie ne pourront être suspendus ou révoqués que par arrêté motivé pris sur l'avis conforme du conseil municipal donné au scrutin secret.

Le secrétaire ou employé privé de son emploi pour d'autres motifs que des motifs d'ordre professionnel aura droit à une pension calculée sur le terme de ses services dans la commune, à raison d'un sixième de son dernier traitement par année de services.

En cas de contestation, l'action sera portée devant le conseil de préfecture, sans appel du Conseil d'Etat.

Ces résolutions furent, en quelque sorte, la disposition du projet de loi.

ALPHONSE XIII A BARCELONE

Le voyage du roi. — Les réceptions. — L'inauguration d'une rue.

Barcelone, 10 mars. — Comme nous l'avons annoncé, le roi Alphonse XIII devait se rendre à Barcelone pour calmer par sa présence l'agitation catalane et essayer d'enrayer le mouvement républicain qui se dessine dans cette province et indisciplinée de l'Espagne. Le voyage décidé par le Conseil des Ministres, a eu lieu hier.

Le roi Alphonse est arrivé à neuf heures du matin. Il était accompagné de M. Mauru, président du Conseil; de M. Ferrandier, ministre de la marine; de l'ambassadeur d'Autriche, qui était allé attendre le souverain à la limite de la province de Catalogne, et des personnes de sa suite.

Le roi a été salué à sa descente de wagon par le gouverneur civil, l'alcade M. San-Liely, les corps constitués, le corps consulaire, l'armada Ziegler et une délégation d'officiers de l'escadre autrichienne.

Les batteries du fort de Montjuich et les canonniers de la garnison ont salué le roi espagnol au tir des salves.

Après un « Te Deum » chanté par le cardinal Casanas le roi est entré à la Capitainerie espagnole. Le roi a été reçu par le gouverneur et les troupes catalanes qui ont fait de la foule possédait des vivats.

Le balcon voisin de celui où se tenait le roi était occupé par les officiers autrichiens.

Le roi a manifesté à plusieurs reprises son gouvernement et à l'alcade son contentement pour la réception qui lui a été faite à Barcelone.

Accompagné de MM. Mauru et Ferrandier, le roi a assisté à la cérémonie d'inauguration d'une nouvelle rue comprise dans le plan de développement du centre de la ville.

Le roi a fait tomber une pierre d'une maison qui doit être abattue pour le percement de la rue.

Le roi est entré à la Capitainerie au milieu des acclamations d'une foule énorme.

La foule massée aux abords de la gare a fait au souverain un accueil enthousiaste.

Rarement le roi a reçu dans ses voyages un accueil aussi enthousiaste que celui qui l'a trouvé en arrivant ici.

En sortant de la gare, la voiture s'est avancée lentement à travers la foule que les gardes étaient impuissantes à refouler.

C'est précédé et entouré par les étudiants, drapés en tête, poussant des vivats, que le roi s'est dirigé vers la casernes de la station au palais du gouvernement.

Rarement le roi a reçu dans ses voyages un accueil aussi enthousiaste que celui qui l'a trouvé en arrivant ici.

En sortant de la gare, la voiture s'est avancée lentement à travers la foule que les gardes étaient impuissantes à refouler.

C'est précédé et entouré par les étudiants, drapés en tête, poussant des vivats, que le roi s'est dirigé vers la casernes de la station au palais du gouvernement.

La manifestation en l'honneur de M. Brisson

Paris, 10 mars. — Demain, au banquet organisé pour fêter la quinzième élection de M. Henri Brisson à la présidence de la Chambre, des discours seront prononcés par MM. Antonin Dubost, président du Sénat, Clemenceau, président du Conseil, Etienne, vice-président de la Chambre, Combes, ancien président du Conseil, et Bourgeois, l'un des membres du Comité d'organisation du banquet.

M. Henri Brisson répondra à pas différents discours.

vendit
furent
globes
ars; il
les lev
locteur
saillies
s'ava
se dévi
ers, le
un des
er em-
é à son
e, dont

16

ains un
otogra-
ps de
en effet,
omme
de par
ce lui-ci
es pro-
ché-
ent es

— puis

capturé
l'espère,
par cer-
à l'heure
le fugitif
le crime,
ne com-
roulette

mps dis-
vidu, dé-
tr la pro-
pas quin-
présent

E
OC

perles. —

amne dir-
e le corps
dit qui n'a
nfige une
x autres
e Moulay
es perles
à dépêcha

Mars

nade, déta-
s du soir,
sa troupes

r étranges
urs algèr-

Abt-el-Ra-
Accira, K'a-
ubies de

très satis-

ert

il arrivait
vement

ts que cet
sur le
a décidé de
sion.

tiari

ria. — Kif
ignore sa
troublée,
d'ans ches

ous par la
es hommes
fit; ils ten-
sur, leur
fa fait tou-
ure; dou-
ables, bar-
fleuves, de
e poids, de
n, un fré-
nie le frin-
les murail-
! Les hom-
de ciel;
i soleil, qui
nais en-
s commu-
s eux-mê-
ent astés
as les uns
ers les au-
mais on-
mandé à
es et mon-
graphie est
vers, mais
e un veset
Francis es
« Louisa
venit, doc-
par la vic-
trente mil-
our roi ?
DUMAS.

NT
ce
luba.